



**Groupe de spécialistes sur les zones protégées  
(PE-S-ZP)**

**Strasbourg, 6 - 8 mars 1996**

ooo

**Réserve nationale de Camargue  
(France)**

**Catégorie A**

*Renouvellement*

*par : M. Eckhart KUIJKEN  
(Belgique)*

## **I. Introduction**

1. Le renouvellement du diplôme européen de catégorie A a été accordé à la réserve nationale de Camargue (France), jusqu'au 28 mars 1996 par la Résolution (91) 10 du Comité des Ministres.

2. Pour permettre au Comité directeur pour la protection et la gestion de l'environnement et du milieu naturel (CDPE) de donner un avis - par le biais de son groupe de spécialistes sur les zones protégées (PE-S-ZP) - sur le renouvellement du diplôme, le professeur E. Kuijken, signataire du présent rapport, a procédé à une évaluation sur les lieux.

Celle-ci a eu lieu les 27 et 28 juin 1995 en présence de M. Hector Hacourt, du Secrétariat du Conseil de l'Europe. Nous tenons à le remercier ici pour sa contribution importante lors des discussions avec les différentes personnalités et institutions compétentes.

3. Le directeur de la réserve nationale, M. Eric Coulet, avait planifié la visite de manière à ce que nous puissions observer sur le terrain les progrès accomplis et les problèmes qui se posent, et à prendre les contacts nécessaires avec les responsables du parc régional. Nous le remercions chaleureusement pour son aimable collaboration et souhaitons lui exprimer ici notre gratitude ainsi qu'à l'ensemble de son équipe.

## **II. Objectifs de l'évaluation**

4. Cette expertise avait pour but de comparer l'état actuel de la réserve, à ce qu'il était il y a cinq ans et à prendre acte des évolutions intervenues entre-temps dans les domaines de la gestion, de la recherche et de l'éducation. La situation de la réserve est d'ailleurs décrite en détail dans les rapports annuels et dans certaines publications scientifiques dont nous avons pris connaissance à l'avance. Le directeur et l'équipe de gestion de la réserve méritent d'être félicités pour la qualité de cette documentation, qui témoigne de leur enthousiasme sans faille.

Nos visites sur les sites les plus importants nous ont donné l'occasion d'avoir des discussions et de formuler des observations critiques sur la situation écologique de la réserve.

La rencontre avec les responsables du parc régional a été assez brève mais positive; elle a confirmé l'évolution de la collaboration au niveau régional.

Le bilan final à la Capelière a permis d'examiner les recommandations qui avaient été formulées en 1991 afin de voir les progrès réalisés et de décider des mesures qui pouvaient être reconduites pour la prochaine période.

## **III. Situation actuelle de la réserve nationale de Camargue**

1. Aspects environnementaux

a. Conséquences des conditions météorologiques

Après une atténuation progressive des effets des gelées exceptionnelles du milieu des années 1980 (surtout sensibles dans le bois des Rièges) et après quelques années de sécheresse, les changements d'origine externe les plus inattendus se sont produits au cours de l'hiver 1993-1994: en effet, deux inondations (octobre et janvier), consécutives à une rupture des digues, ont introduit en Camargue des eaux douces en provenance du Rhône et modifié l'ensemble de l'écosystème, et plus particulièrement les écosystèmes marins et d'eaux saumâtres.

En conséquence, la salinité des principaux étangs, qui était déjà passée de trente grammes de NaCl par litre à 20-15 grammes / litre, atteint désormais 5-9 grammes/litre. La restauration de la salinité du Vaccarès et d'autres secteurs à un niveau de 15 grammes/litre exige l'introduction d'eau de mer par les lagunes du sud, avec réouverture et approfondissement des canaux de liaison, et fonctionnement optimal des écluses permettant la communication avec la mer. Même ainsi, il faudra plusieurs années pour retrouver le taux de salinité voulu.

#### b. Qualité de l'eau et quantité

Les rapports annuels font état d'une augmentation de l'eutrophisation par lessivage ou drainage des fertilisants provenant de l'agriculture intensive pratiquée dans les environs (rizières irriguées). Ce phénomène a été visible en plusieurs occasions au cours de notre expertise.

Pour illustrer les exigences contradictoires en jeu, il faut préciser que l'agriculture, dans l'ensemble, n'est pas favorable à la resalinisation de l'eau. Et pour garantir la régulation des niveaux d'eau nécessaires à la réserve naturelle, il faudrait que ses gestionnaires aient la possibilité et l'autorisation de gérer librement les entrées d'eau.

En dehors des engrais, il convient de surveiller de près la présence dans l'eau de substances telles que les métaux lourds ou les pesticides.

#### c. Erosion des dunes

Le programme de prévention de l'érosion et de la régression des dunes actives a donné de très bons résultats au cours des cinq dernières années; il donne lieu à un suivi permanent à cause des risques de tempête violente et de grandes marées.

## 2. Statut de conservation et pratique

### a. Le plan de gestion

A la suite de la précédente évaluation sur les lieux (1990), la recommandation relative à l'élaboration d'un plan général de gestion a été mise en œuvre en 1991. Le travail réalisé est impressionnant. Il donnera des orientations sur toutes sortes d'aspects de la gestion et il a déjà prouvé son utilité dans des rapports annuels d'activités.

Nous recommandons de procéder à une réactualisation du plan à intervalles de quelques années afin d'y intégrer les effets des mesures de gestion appliquées sur le terrain, des facteurs environnementaux de certains facteurs extérieurs: utilisation du sol, chasse, agriculture, pêche, changements de propriétaire sur les terres environnantes, etc.

## b. Flore et faune

Les rapports annuels suivent avec soin l'évolution des populations de la plupart des espèces végétales et animales, et leurs effets sur les paysages végétaux naturels. Par exemple, il se révèle très important de limiter les lapins (par déplacement ou maladie) et d'éviter le surpâturage par les bovins afin d'assurer la protection de certains systèmes vulnérables tels que les dunes (fossiles) et les pelouses sèches, qui méritent une grande priorité à cause de leur rareté et de leur biodiversité.

Certains végétaux se sont développés sous l'influence de modifications du milieu ambiant; ainsi, les stations de phragmites se sont étendues à la suite du déclin regrettable de la salinité. Le plan de gestion de la réserve nationale de la Camargue doit faire des choix privilégiant les systèmes marins et ceux des lagunes saumâtres, alors que les réserves naturelles environnantes sont plus représentatives des systèmes fluviaux ou lacustres.

Lorsque certains processus spontanés (désalinisation, par exemple, ou surpâturage par les lapins) sont considérés comme ayant des effets écologiques globalement négatifs, il convient de prendre des mesures de gestion actives, bien que la Camargue ait le diplôme de catégorie A.

Le choix entre les roselières et la faune marine est un exemple de conflit qu'il faut résoudre à partir de données scientifiques et de discussions pluridisciplinaires.

Le plan de gestion constitue une base nécessaire pour préserver ou restaurer l'habitat de certaines communautés spécifiques à tous les stades de leur succession. Après de nombreuses années de relations difficiles et de surpâturage, les Amphises seront intégrées dans la zone gérée par la réserve; il conviendra d'y encourager la restauration de la végétation.

Certains intérêts contraires à ceux de la réserve, tels que la pêche (introduction d'espèces exotiques?), la chasse (zone tampon?) et l'agriculture (surpâturage, gestion de l'eau) exigent l'élaboration de stratégies spécifiques (s'appuyant sur des études d'impact) qui doivent être examinées au niveau des instances territoriales compétentes: Conseil d'administration du parc régional, communes, etc.

Ces diverses instances doivent être convaincues de l'importance européenne, et même mondiale, de la Camargue en tant que réserve naturelle, ce qui implique que l'introduction de fonctions nouvelles ne peut être autorisée que si les exigences de l'écologie sont pleinement prises en compte (voir Charte).

Les controverses d'ordre touristique concernant les opérations contestables de démoustication ne doivent pas conduire à des malentendus dans ce secteur important. Là encore, la fonction de la réserve est essentiellement d'ordre écologique, et les activités économiques ne sont acceptables que si elles sont compensées par la suppression de certaines nuisances. Les résultats très positifs de l'interdiction des loisirs de masse motorisés sur les plages ont prouvé les avantages de cette approche du double point de vue des loisirs et de la protection de la nature.

### 3. Recherches

Les rapports annuels et autres publications ont un caractère très descriptif; ils résument les résultats des contrôles et surveillances effectués dans de nombreuses disciplines. Il conviendrait de renforcer la collaboration avec les institutions scientifiques afin d'étudier les systèmes et processus éco-hydrologiques ainsi que les mécanismes écologiques pertinents du point de vue de la gestion.

L'amélioration de l'infrastructure mise à la disposition des chercheurs de passage (logements à Salin-de-Badon) et la diminution des risques pour les chercheurs sur le terrain de se retrouver face à des animaux domestiques errants (venant notamment des Amphises) sont des signes encourageants. Pour les membres de l'équipe technique, la tâche de surveillance écologique est associée à celle de gardiennage, mais ces tâches sont facilitées par l'amélioration des communications radio.

Un volet d'un programme de recherche spécifique pourrait être la mise en place d'une enquête permanente d'opinion publique sur la réserve naturelle et sur son rôle au niveau régional (enquêtes au phare de la Gacholle, par exemple, voir plus haut).

### 4. Administration, personnel et statut juridique

La gestion de la réserve dépend en grande partie d'un financement, encore insuffisant, de la part de l'Etat. En particulier, les limitations en personnel (huit agents permanents et quatre temporaires) permettent difficilement d'envisager le lancement de nouvelles actions positives.

Des subventions spécifiques ou des opérations de sponsoring destinées à encourager la réalisation d'objectifs bien définis inscrits dans le plan de gestion (y compris sur le plan éducatif) pourraient faire avancer les choses en ce domaine.

La décision récente d'inclure les Amphises dans la partie gérée de la réserve naturelle met fin à de nombreuses années de difficultés administratives et de problèmes de gestion. L'évolution ultérieure de la réserve exigera la création de zones tampons juridiquement bien définies (voir chasse).

### 5. Accueil des visiteurs

La réputation mondiale de la Camargue ne se reflète pas pleinement dans le nombre de ses visiteurs; le développement de ses aménagements (sentiers de découverte de la nature, tours d'observation, cachettes d'observation et centre d'accueil des visiteurs) exige par ailleurs un renforcement du personnel et une augmentation du nombre des guides ou gardiens temporaires. Les investissements ont connu une certaine amélioration en 1994; après un déclin en 1993 (où ils ne représentaient plus que 140 000 F), ils s'élèvent aujourd'hui à 400 000 F – évolution encourageante qui permet d'accélérer l'amélioration des infrastructures nécessaires aux programmes d'éducation et de formation.

Les efforts réalisés ces dernières années à Salin-de-Badon méritent d'être salués, mais ils sont encore trop tributaires de financements extérieurs. De même, il faut souligner le potentiel de ce site du point de vue de la formation. Les équipements et infrastructures nécessaires sont d'ailleurs en cours de réalisation. Espérons qu'après quelques années de fonctionnement, le site sera en mesure de s'autofinancer.

A Salin-de-Badon (240 hectares) la création d'équipements destinés à l'accueil du public doit aller de pair avec la protection et la gestion de ses habitats typiques. Ainsi, il conviendrait de prévoir des plantations en bordure des sentiers menant aux tours d'observation afin de réduire au minimum le dérangement occasionné par les visiteurs.

Dans le centre principal de la Capelière, il faudrait renouveler certains thèmes d'exposition et utiliser des techniques de présentation plus modernes afin d'informer pleinement les nombreux touristes intéressés. Le personnel est convaincu, nous le savons, que l'éducation à la nature mérite une plus grande priorité (les heures d'ouverture ont été adaptées aux besoins du public). Là encore, le financement risque de demeurer le facteur limitant alors qu'il faudrait accroître le nombre des visites organisées et développer la production de documents d'informations (brochures et autres publications régulières) pour tous les types de publics.

Les seize dépliants thématiques sur la Camargue, publiés en 1991, ont été reproduits en trois langues; de même, huit cartes nouvelles en couleurs ont paru en 1994.

Les activités d'initiation à la nature poursuivies au phare de la Gacholle sont extrêmement prometteuses, comme on peut en juger par le grand nombre de visiteurs de toutes catégories. En 1994, ce bâtiment a été mis à la disposition du ministère de l'Environnement ; il entrera dans l'accord conclu avec le SNPN sur l'utilisation de la réserve. Le phare offre un lieu idéal pour sensibiliser un grand nombre de personnes aux problèmes de protection de la nature. Cependant, cette utilisation exigera un travail accru de la part du personnel de la réserve et le recrutement d'agents nouveaux.

## 6. Chasse

A plusieurs reprises, la chasse pratiquée sur les propriétés voisines du Vaccarès ou ailleurs a été mentionnée comme constituant un problème majeur. Les rapports annuels font également état d'une augmentation régulière des postes de tir. La création d'une zone tampon large d'au moins 100 m est indispensable pour garantir la tranquillité nécessaire. Cette mesure, toutefois, est de la compétence des autorités régionales: il faut donc convaincre à la fois le Conseil d'administration du parc régional et la préfecture (loi sur la protection de la nature de 1978). Il est également recommandé d'essayer de procéder à des expropriations pour inclure dans la réserve nationale les terrains privés bordant le Vaccarès.

De plus, la date de fermeture de la chasse(fin du mois de janvier), reste controversée. Certaines régions autorise même la chasse exceptionnellement jusqu'au 10 ou 20 février. Il convient de rappeler que la réserve ne peut tolérer des dates de fermeture de la chasse postérieures au 31 janvier: en effet, la sélection par la mortalité hivernale est alors terminée et toute intrusion dans les roselières perturbe l'établissement des territoires de reproduction de l'avifaune.

Conformément à la Directive européenne sur les oiseaux 79/409/CEE, on pourrait même envisager un renforcement local de la réglementation sur la chasse, et, notamment, fixer les dates de fermeture à la mi-janvier pour le parc régional de la Camargue. Compte tenu notamment des hivers récents plutôt doux et du commencement précoce de la saison de reproduction, une telle mesure irait dans le sens des tendances climatiques et écologiques actuelles.

## 7. Relations avec le parc naturel régional

La réserve nationale de Camargue joue un rôle crucial dans l'ensemble du parc régional. Cependant, certains développements sectoriels (notamment tourisme, agriculture, chasse et pêche) pourraient être orientés de façon plus conforme aux fonctions écologiques de la réserve.

Les nombreuses reconnaissances internationales de l'importance de cette zone du point de vue de la protection de la nature (diplôme européen, zone humide de Ramsar, liste du patrimoine mondial, etc.) doivent convaincre les autorités régionales d'en sauvegarder les valeurs.

La charte (encore provisoire) doit comprendre, notamment, un plan de zonage, la création de zones tampons efficaces dans les parties nord, centre et sud, ainsi que des indications de restriction concernant la pêche, l'agriculture et la chasse, mais aussi le développement touristique (par exemple, les opérations de démoustication sont totalement inacceptables).

Par conséquent, la création d'un conseil scientifique au sein du conseil régional devrait permettre l'élaboration d'objectifs et de méthodes bien définies de développement durable dans la région, fondés sur les conseils d'experts scientifiques. Cette mesure concerne non seulement la réserve naturelle nationale à proprement parler, mais l'ensemble du parc régional et même les territoires limitrophes dont les activités pourraient avoir des effets négatifs sur la protection de la nature: par exemple infrastructures (pont sur le Rhône) ou industrie pétrochimique.

## 8. Financement, statut juridique et régime foncier

a. La situation financière de la réserve nationale s'est considérablement améliorée depuis la dernière évolution en 1990, même si l'on observe encore des retards de paiement.

b. Les accords concernant l'utilisation ou l'inclusion dans la réserve de la propriété des Amphises et du phare de la Gacholle doivent être officialisés. Il conviendrait aussi d'acquérir d'autres petits terrains jouxtant le Vaccarès afin de créer des zones tampons plus efficaces contre la chasse.

## 9. Suivi des recommandations de 1991

Lors des discussions avec le directeur et avec l'équipe de gestion de la réserve (Philippe Vandewalle et Yves Cherain), nous avons été informés que la plupart des recommandations faites à l'époque avaient donné lieu à un suivi précis et que certains progrès importants avaient été réalisés; d'autres recommandations restent valables pour la prochaine période (voir notre projet de propositions en section 11):

a. trois recommandations ont été adressées aux autorités nationales et régionales compétentes, concernant notamment:

- la nécessité de renforcer le financement;
- la création de zones tampons et la réduction de la pression de la chasse;

– l'amélioration des relations avec le parc régional notamment du point de vue de la coopération scientifique;

b. quatre recommandations ont été adressées aux gestionnaires de la réserve; elles portent sur les aspects suivants:

- élaboration d'un plan général de gestion;
- création d'ouvrages hydrographiques pour rétablir les équilibres écologiques;
- suivi de certaines techniques de gestion, telles que le pâturage extensif;
- efforts pour l'accueil d'un nombre croissant de visiteurs.

## 10. Conclusions

Lors de l'évaluation sur les lieux, et en particulier des visites sur place dans les sites les plus critiques et les plus vulnérables de la réserve (par exemple, bois des Rièges, couloir des dunes actives, digue de mer avec écluse d'arrivée d'eau et phare de la Gacholle, Salin-de-Badon, la Capelière, etc.), il était manifeste que la gestion active et passive de la nature dans la réserve de Camargue cherchait à apporter une réponse conforme aux exigences de l'écologie.

La mise en place d'un plan général de gestion, qui fait suite à l'évolution de 1990, est une mesure qui mérite toutes nos félicitations. En particulier, la question préoccupante des effets complexes des inondations exceptionnelles d'eau douce exige un suivi scientifique et pratique.

En ce qui concerne les fonctions éducatives et sociales de la réserve naturelle, l'amélioration des infrastructures actuelles doit se poursuivre plus activement, ce qui exigera des moyens supplémentaires en argent et en personnel.

Le statut de la réserve naturelle nationale, en tant qu'elle constitue le cœur du parc naturel régional, doit être défini dans la charte définitive. Celle-ci doit prévoir des accords fermes avec les secteurs d'activité économiques et fixer des réglementations qui prennent en compte les fonctions écologiques de l'ensemble de la Camargue.

**Nous conseillons au Conseil de l'Europe que le diplôme européen (catégorie A) soit renouvelé pour une nouvelle période de cinq ans. Une telle décision doit contribuer tout à la fois à souligner l'importance internationale de la Camargue et à renforcer la position de la protection de la nature et de ses besoins spécifiques au niveau régional.**

## 11. Propositions de recommandations

a. Finalisation de la charte du parc naturel régional, en prévoyant notamment:

– la nécessité de faire appel à des spécialistes en écologie (par le biais d'un conseil scientifique);

– la nécessité de procéder à des études d'impact spécifiques sur l'environnement (démoustication, pont sur le Rhône, mise en culture de nouvelles terres ou développement des pêches), etc.;

b. une réglementation stricte de la chasse afin de réduire la pression cynégétique, cette mesure s'accompagnant

– de la création de zones tampons où les tirs seraient interdits (par acquisition de terres, location des droits de chasse, etc.);

– d'une modification éventuelle de la date de fermeture de la chasse en hiver, qui serait fixée de préférence vers la mi-janvier;

c. priorités en matière de recherches

– suivi et contrôle des effets (combinés) des inondations, des périodes de sécheresse, de la désalinisation, de l'influence du pâturage par les lapins, les sangliers et les bovins, etc.;

– carte détaillée de la végétation remise à jour à intervalles réguliers (cinq ans);

– utilisation des données scientifiques pour la révision quinquennale du plan général de gestion;

d. priorités en matière de gestion de la nature

– réhabilitation écologique des secteur surpâturés des Amphises;

– contrôle du niveau de l'eau pour l'optimisation des fonctions et processus écologiques;

– prévention de toute nouvelle eutrophisation due à l'agriculture;

– restauration de la salinité après les inondations d'eau douce;

– contrôle complémentaire de la fixation des dunes et prévention de leur retrait;

e. gestion des fonctions sociales

– amélioration de l'information et des infrastructures pour les visiteurs, en prenant en compte les différents types de publics (du grand public aux spécialistes):

- . infrastructure,
- . visites guidées,
- . formation,
- . publications;

– renouvellement et actualisation des thèmes des expositions à la Capelière;

– inclusion du phare de la Gacholle dans l'infrastructure d'accueil des visiteurs et dans les programmes éducatifs.

ANNEXE II

**Projet de résolution (96) ...  
concernant le renouvellement du diplôme européen  
à la réserve nationale de Camargue (France)**

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a. du Statut du Conseil de l'Europe;

Vu la Résolution (65) 6 instituant le diplôme européen;

Vu la Résolution (66) 22 octroyant le diplôme européen à la réserve nationale de Camargue;

Renouvelle jusqu'au 28 mars 2001 le diplôme européen octroyé à la réserve nationale de Camargue dans la catégorie A;

**Assortit ce renouvellement des recommandations suivantes:**

1. mettre la dernière main à la charte du parc naturel régional, en y inscrivant la double nécessité de faire appel à des spécialistes en écologie (qui donneraient des conseils contraignants par le biais d'un conseil scientifique) et de procéder à des études d'impact pour certaines opérations spécifiques (démoustication, construction d'un pont sur le Rhône, extension des terres affectées à l'agriculture ou aux pêches, etc.);
2. réglementer strictement la chasse afin de réduire la pression cynégétique, avec création de zones tampons interdites à la chasse (par acquisition des terrains ou location des droits de chasse), et en envisager une modification de la date de fermeture de la saison d'hiver, pour la fixer de préférence à la mi-janvier;
3. établir des priorités en matière de gestion de la nature: par exemple, réhabilitation écologique des terres longtemps surpâturées dans les Amphises, contrôle du niveau de l'eau pour optimiser les fonctions et processus écologiques, prévention de toute aggravation de l'eutrophisation due à l'agriculture, restauration de la salinité après les inondations d'eau douce et surveillance continue de la fixation des dunes et de la prévention de leur recul;
4. poursuivre les recherches scientifiques en accordant la priorité au suivi et au contrôle des effets des inondations, des périodes de sécheresse, de la désalinisation, du pâturage par les bovins, les sangliers et les lapins; réaliser des cartes détaillées de la végétation remise à jour à intervalles réguliers (tous les cinq ans) ; utiliser les données scientifiques pour la révision quinquennale du plan général de gestion;
5. développer la gestion des fonctions d'accueil en améliorant le système d'information et les équipements pour les visiteurs et en tenant compte des différents types de public (du grand public aux spécialistes); renouveler et actualiser les thèmes présentés à la Capelière et inclure le phare de la Gacholle dans les infrastructures destinées aux visiteurs et dans les programmes d'éducation.